

**ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASBL « RACVBL » DU 02.10.2023**

**Attribution des voix délibératives**

**LISTE MISE A JOUR AU 31.07.2023**

<b><u>CLUBS</u></b>	<b><u>MATRICULE</u></b>	<b><u>NOMBRE DE VOIX</u></b>	<b><u>PRESENCES</u></b>
C.D.L.	263		
V. C. BAUDETS BERTRIX	365	3	2
LA VIERRE NEUFCHATEAU	663	3	1
V. B. C. CHAMPLON	851	3	3
V. C. BOUILLON	961	3	2
ATHENA	988	3	3
VOLLEY CLUB ROCHOIS	1092	2	1
ENTENTE VOLLEY CLUB ATHUS - MESSANCY	1100	3	3
VBC FOR – MARCH : MERCEDES - HUET	1890	2	1
V. B. C. F. HOUFFALIZE	2060	3	2
V. C. LIBRAMONT	2079	3	3
VOLLEY CLUB LIBIN	5161	0	Absent
V. C. STABULOIS	5162	3	3
FEMINA BASTOGNE	5192	2	1
VOLLEY CLUB LA SEMOIS	5202	3	2
VIR'VOL'TON	5212	3	3
V. C. EREZEE	5220	0	Absent
VBC EREZEE FEMINA	5227	2	2
VOLLEY CLUB LA MARQUISE HABAY	5228	3	1
ARLON VOLLEY_BALL	5231	3	1
VOLLEY VIRTON	5232	1	Absent

<b>TOTAL</b>	<b>48</b>	<b>34</b>
--------------	-----------	-----------

**COMITE PROVINCIAL**

PRESIDENT	1	1
PRESIDENT HONORAIRE	1	Absent
SECRETAIRE	1	1
TRESORIER	1	1
STATUTS	1	1
ARBITRAGE	1	1
MINI-VOLLEY	1	1
TECHNIQUE + JEUNES/MINI	1	Absent
RENCONTRES	1	1
BEACH-VOLLEY	1	1
REPRESENTANT DES JOUEURS/SES	1	1
LOISIR	1	1
ADMINISTRATEUR LIBRE	1	Absent

<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>10</b>
--------------	-----------	-----------

**COMMISSIONS JUDICIAIRES**

COMITE JURIDIQUE 1ERE INSTANCE	1	Absent
--------------------------------	---	--------

<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
--------------	----------	----------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>62</b>	<b>44</b>
----------------------	-----------	-----------

## ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASBL « RACVBL » DU 02.10.2023

### **1. ACCUEIL DES MEMBRES EFFECTIFS ET VERIFICATION DES POUVOIRS.**

Suite à l'appel des membres représentant les clubs ayant participé aux championnats réguliers durant la saison 2022-2023, il en ressort que 34 membres sont présents sur les 48 attendus. Seuls, les clubs ayant cessé leurs activités manquaient à l'appel. Il faut ajouter les 10 administrateurs présents sur les 13.

L'Assemblée est donc composée de 44 membres ayant droit de vote. Conformément à l'article 23 des statuts, et compte tenu de l'ordre du jour fixé qui prévoit l'approbation des statuts modifiés, la présence des 2/3 des membres effectifs est requise pour délibérer sur ce point, soit 42 membres. Tous les points figurant à l'ordre du jour peuvent donc être traités et votés.

### **2. ALLOCUTION DU PRESIDENT PROVINCIAL.**

- a) Le président souhaite la bienvenue à l'Assemblée et est fier de pouvoir annoncer que le volley-ball se développe très bien dans la province. Le Covid est derrière nous.
- b) Et il est certain qu'il se développerait encore davantage si les encadrants étaient plus nombreux.
- c) Les filles sont comme dans les autres provinces plus nombreuses, mais de nouveaux affiliés s'inscrivent dans les clubs.
- d) Le seul bémol est la composition de la série P1 messieurs qui, avec 6 équipes seulement se rencontreront 2 fois en aller-retour. Bien entendu, il n'y aura pas de descendant.
- e) Dans les autres séries, tous les « bail » sont presque occupés : en P3 dames, 2 équipes viennent de s'inscrire, celle de La Semois débutera le 14.10 tandis que celle de Femina Bastogne débutera le 21.10.
- f) En P4 mixte, il reste de la place pour une ou deux équipes.
- g) Le président rappelle que dès qu'une fille participe au jeu en équipe première, cette équipe ne peut plus monter.
- h) Un membre propose de supprimer la P3 et la P4 pour mettre en place un championnat U15 et U17. Cette proposition peut être analysée mais il y a de fortes chances qu'il y aura plus d'inconvénients que d'avantages.
- i) Des problèmes sont apparus dans l'utilisation de VolleySpike. Ils sont dus au manque de coordination entre cet outil et celui utilisé par les neerlandophones. Mais une nouvelle version de VolleySpyke devrait être mis en service dans les prochains jours.

### **3. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE SOCIAL DE LA RACVBL ARRETE AU 30.06.2023.**

- a) Le bilan de l'exercice 2022-2023, comme chaque année, est transmis préalablement aux clubs pour leur permettre d'analyser les chiffres et d'émettre au trésorier les éventuelles questions. L'analyse des chiffres leur ont permis de constater que l'exercice se clôture avec un boni de presque 11.000 €.
- b) Le trésorier n'a reçu aucune question ni de demande d'explication. Et l'Assemblée présente n'a aucune question à poser.
- c) A la demande du président, l'Assemblée approuve le bilan à l'unanimité et donne décharge aux administrateurs.

### **4. PRESENTATION DU BUDGET DE L'EXERCICE SOCIAL 2023-2024.**

- a) Pour établir le budget, le trésorier se base sur les chiffres de l'exercice écoulée qu'il adapte en fonction des activités qui sont prévues pour la nouvelle saison.
- b) Aucune question ni remarque n'ont été présentées.
- c) A la demande du président, l'Assemblée approuve le budget à l'unanimité.

## ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASBL « RACVBL » DU 02.10.2023

### **5. APPROBATION DES STATUTS DE LA RACVBL MODIFIES.**

- a) Cette année, les statuts ont dû subir des modifications pour se conformer au nouveau code des sociétés et associations.
- b) Néanmoins, ceux-ci n'ont pas subi de grands bouleversements, des termes ont été remplacés par d'autres.
- c) Mais le CA en a profité pour modifier l'article relatif aux votes, en ce sens qu'à l'avenir, les membres de l'Organe d'Administration qui sont affiliés à un club ne pourront plus exprimer un vote pour leur club, mais par contre, la procuration est réintroduite pour permettre à un club d'en présenter une.
- d) Le responsable des statuts et règlements explique que l'ensemble des règlements (R. O. I., règlement de compétition, règlement de la coupe, règlement du championnat loisir, liste des amendes) sont revus chaque année mais ils ne doivent pas être soumis à l'approbation de l'AG.
- e) Après ces explications, le président demande si l'Assemblée souhaite exprimer leur voix par bulletin, ou par main levée. Celle-ci souhaite s'exprimer oralement.
- f) A la question de savoir si quelqu'un s'oppose aux nouveaux statuts, il n'y a pas de réponse. Les statuts sont donc acceptés à l'unanimité.

### **6. ELECTIONS STATUTAIRE.**

- a) Voici le résultat du vote :

<u>NOM</u>	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>ABSTENTION</u>
WINAND Fabienne	43		1
LAURENT Sonia	43	1	
MASSART Jean-Louis	41	3	
ROMAIN Dominique	39	4	1

Le conseil d'administration est donc composé pour la saison 2023-2024 de Anne-Marie HABETS, Sonia LAURENT, Fabienne WINAND, Michel FORGET, Léopold HAAGER, Guy BURTON, Jean-Louis MASSART, Roger GRUSELIN, Bernard VALENTIN, Dominique ROMAIN, Xavier SMAL, Robert DUMONT (dit Bob) et Philippe SAK.

### **7. COMPOSITION DU COMITE JURIDIQUE DE 1<sup>ère</sup> INSTANCE.**

- a) Le président n'a enregistré aucune démission. Le comité reste donc inchangé, à savoir Yves MEUREZ, président, Anne-Sophie GADISSEUX, Marc DEJONGE, Joëlle ROBERT et Jean-François COLLET, membres.
- b) Le président rappelle la procédure à respecter. Toute réclamation doit être introduite au Parquet Fédéral qui décide de la suite à y apporter, soit la traiter, soit la rediriger vers le comité juridique de 1<sup>ère</sup> instance de la province concernée, si celle-ci en possède une.
- c) Les perdants à la cause supporteront l'intégralité des frais à moins que le partage des frais soit décidé.

### **8. DIVERS.**

- a) Le stage de la Toussaint restera sur une durée de 4 jours du 30.10 au 04.11.2023. Le prix d'inscription passe de 180 à 200€. Bien que nous ayons envisagé la formule de 5 jours comme les stages de l'ADEPS, après analyse de l'ensemble des coûts, la province aurait eu plus de

## ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASBL « RACVBL » DU 02.10.2023

2.000€ à sa charge, ou nous aurions dû répartir ce coût sur l'inscription, ce qui nous a semblé impossible, vu le contexte économique actuel.

- b) L'équipe technique est très satisfaite de l'intérêt porté à ce stage. En moins d'un quart d'heure, il était complet. Des candidats sont même sur une liste d'attente.
- c) Le staff technique est identique, et il est envisagé de changer quelque peu les activités.
- d) Une équipe cadette du GDL viendront disputer un match en fin de stage.
- e) Les autres stages de volley-ball organisés à l'Hydrion le sont sous le giron de l'ADEPS.
- f) En loisir, 12 équipes disputeront le championnat qui a débuté mi-septembre.
- g) L'examen des candidats arbitre aura lieu le 13 octobre. 6 y participeront.
- h) A la question de savoir si une autre date peut être fixée, il est répondu qu'une seule date avait été fixée, mais que si plusieurs candidats souhaitaient le passer, ils pourraient éventuellement organiser une seconde session.
- i) Le président annonce qu'une loi a été votée et que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les samedis ne sont plus considérés comme jour ouvrable. Cette modification est importante à savoir car elle aura un impact sur les délais fixés dans les règlements.
- j) Un membre demande si des formations continues sont prévues dans la province. Et malheureusement, pour le moment, rien n'est encore prévu dans la province.
- k) Le président rappelle que la FVWB ne valide plus les licences si les photos ne sont pas présentées.

AG clôturée à 21h30